

Conseil du 4e arrondissement

31 MARS 2015

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II° PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

TROISIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le trente et un mars deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4e, sur la convocation en date du vingt cinq mars deux mille quinze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corinne FAUGERON, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Martine WEILL-RAYNAL, Evelyne ZARKA.

Absents : Néant.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe Girard donne pouvoir à Julien LANDEL.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire du 4e arrondissement, à 19 heures.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Bonsoir. Nous allons ouvrir la séance. En l'absence du Maire, Christophe Girard, qui participe à un déplacement présidentiel pour la journée de solidarité à Tunis ce mardi 31 mars 2015, dans le cadre d'une délégation de personnalités liées à la Tunisie et à la culture, il me revient de présider cette séance du Conseil d'arrondissement en vertu de l'article 4 du règlement intérieur du conseil d'arrondissement : *« En cas d'absence, de suspension ou de tout empêchement, le Maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau ou par défaut par tout autre membre du conseil d'arrondissement. »*.

Bienvenue à tous. C'est un plaisir de vous retrouver toujours si nombreux. Nous allons ouvrir la séance.

0420150010**Désignation du secrétaire de séance.****Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Vincent ROGER est désigné secrétaire de séance, si tout le monde en est d'accord. Je vous remercie. Monsieur Vincent ROGER est désigné à l'unanimité.

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal, je me permettrai un petit mot. Nous avons appris, aujourd'hui même, le décès d'une personnalité du 4e arrondissement qui était présent à vos côtés dans l'assistance très régulièrement ces dernières années. C'était un habitant engagé et le Maire tenait à ce que nous lui rendions hommage ce soir. Il s'agit de Jean RINCE, qui nous a quittés ces derniers jours. Christophe GIRARD tenait à ce que nous disions ce petit mot : *« C'était un habitant engagé, amoureux du 4e et si courtois et assidu aux conseils municipaux et à toutes nos réunions publiques. Il va nous manquer. Pensées à sa famille et à ses proches. »* Je sais qu'autour de cette table, nous étions beaucoup à le connaître et à le rencontrer quotidiennement dans l'arrondissement.

Egalement une pensée pour un autre décès malheureux, monsieur Gilles TULLAT, l'un de nos administrateurs bénévoles au CASVP. Il a également, par son action quotidienne au sein de cette structure d'accompagnement social, beaucoup œuvré pour notre arrondissement.

Je vous remercie d'accorder une petite pensée à ces deux personnes qui vont nous manquer dans l'arrondissement.

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je voulais m'associer à ces deux hommages. Il s'agit de deux personnes que je connaissais bien. Je connaissais bien monsieur RINCE et encore plus monsieur TULLAT. Ces deux personnes participaient à l'âme de l'arrondissement et avaient une extrême gentillesse, un sens de l'écoute et un regard attendrissant. J'apprends juste la nouvelle. Les obsèques ont-elles déjà eu lieu ?

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Elles ne nous ont pas été indiquées pour l'instant.

0420150011**Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.****Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Y a-t-il des commentaires sur le procès-verbal ?

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Non, je tenais juste à signaler que madame WEILL-RAYNAL et moi-même ne participerons pas au vote.

*Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 10 voix pour et 2 voix ne prennent pas part au vote (Vincent ROGER, Martine WEILL-RAYNAL (UMP)).***VOEU DE LA MAIRE DE PARIS****V0420150007****Candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.****Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Vous le savez cette candidature fait sens dans notre capitale, il y a un long historique de cette volonté de notre capitale d'organiser ces Jeux Olympiques pour l'année 2024. La Maire souhaite dans ce vœu dont je vais vous épargner un peu la lecture car il est très long, néanmoins il y a certains éléments très importants qu'il me semblait important de rappeler à tout le monde.

En premier lieu, nous devons rappeler les acquis et l'expérience de Paris en termes d'accueil et d'organisation des événements sportifs et la qualité des infrastructures de notre capitale et notamment des stades. Cette expérience a poussé la Maire de Paris à s'engager dans cette candidature innovante qui se veut très différente des candidatures passées aux Jeux Olympiques. Il s'agit en effet de bénéficier d'un cadre qui associe à la fois des engagements éthiques, environnementaux et vis-à-vis de toutes les associations qui font vivre le mouvement sportif à Paris.

Les Jeux Olympiques sont d'abord une opportunité. Ils représentent un accélérateur du développement de nos territoires, parisien et francilien métropolitain. La Maire souhaite effectivement appuyer dans cette candidature sur l'axe Paris - Seine Saint Denis en partageant l'organisation des événements, la Seine Saint Denis possédant un certain nombre d'équipements. Ils sont également un accélérateur en termes d'emploi, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de lutte contre la pollution, de transport, de logement et une opportunité en termes de tourisme puisque les Jeux Olympiques attirent sportifs et spectateurs du monde entier.

La grande force de cette candidature que nous présente Anne HIDALGO repose sur le respect de trois exigences essentielles. La première est une exigence de transparence et d'éthique de la part du Comité Olympique, le CIO, mais également un modèle économique nouveau. Il n'y a pas dans cette candidature de volonté d'équiper nouvellement Paris pour ces Jeux, à savoir de construire de nouvelles piscines ou de nouveaux stades. Nous estimons que nous disposons d'un parc sportif dans Paris et surtout en Île-de-France qui permettrait d'accueillir ces Jeux Olympiques sans entrer dans une surenchère comme c'est souvent le cas des candidatures ailleurs dans le monde. Cette candidature s'appuiera sur la

mise en valeur de nos équipements actuels, avec un caractère environnemental afin de dessiner des Jeux Olympiques d'un nouveau genre.

La seconde condition est d'ordre financier. L'engagement souhaité par la Maire de Paris est un engagement de la part de l'Etat pour la préparation de cette candidature et, nous le souhaitons, des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Le 12 février dernier Anne HIDALGO a donc reçu le rapport de la mission d'étude menée par Bernard LAPASSET avec un avis très positif. Cette étude d'opportunité a évalué les capacités d'accueil des équipements sportifs de Paris et de la région Ile-de-France.

Il a également confirmé que les enjeux environnementaux étaient plus qu'essentiels et pouvaient être respectés dans cette candidature. Un avis favorable a également été demandé et obtenu de la part de tous les maires d'arrondissement. Une des grandes forces de cette candidature est en effet de s'appuyer sur les arrondissements, les clubs sportifs et les associations qui font vivre le sport à Paris. Cet aspect est assez nouveau pour une candidature pour les Jeux Olympiques puisqu'il conviendrait de les associer dans cette organisation. Un avis favorable des acteurs de la métropole du Grand Paris et de la région Ile-de-France a également été donné le 13 février dernier de la part des décideurs économiques publics et privés qui se sont exprimés sur le sujet le 19 mars dernier.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter ce vœu pour une candidature d'un style nouveau, plus sobre et sans surenchère dans les équipements, Cette candidature fait sens en cette période où Paris, nous l'avons vu les derniers mois, est une ville sous les projecteurs du monde entier. On nous regarde pour nos valeurs, pour ce qu'il s'y passe et pour ce que l'on fait. Nous pourrions aussi être regardés pour ces grands événements qui permettent d'unir tout le monde autour de la pratique du sport, mais au-delà de la compétition sportive.

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Bien évidemment, nous voterons ce vœu. Nous avons dit dès la campagne électorale que nous étions favorables à une candidature de Paris aux Jeux Olympiques. Je voterai ce vœu également pour son appui sur les mouvements sportifs dans les arrondissements. Le développement du sport dans le 4e est pour moi un cheval de bataille depuis de nombreuses années. Si par bonheur les Jeux Olympiques peuvent permettre à l'arrondissement de bénéficier d'équipements sportifs de qualité et de proximité, je serai le premier à m'en réjouir. Comme je vous l'ai dit, je considère que le niveau d'équipements du 4e n'est pas digne de la moindre sous-préfecture de province.

D'autre part si cette candidature permet d'accéder le dimanche à des équipements sportifs qui ne sont pas en grève, je m'en réjouirais aussi. Madame HIDALGO a déclaré récemment – ce qui est un aveu stupéfiant – que des générations de Parisiens n'auront jamais connu que la grève dans les piscines.

Je vous dis tout cela, monsieur LANDEL, car je pense que personne au monde ne doute que Paris soit capable d'accueillir les Jeux Olympiques. Tout le monde connaît la capacité technique de notre ville, nos infrastructures, nos stades et le génie français pour en construire. Pas un membre du CIO ne doute de la capacité de Paris. Toutefois une candidature se fait sur l'aspect technique mais également sur l'enthousiasme. Je suis inquiet aujourd'hui sur ce dernier aspect. La Maire de Paris s'y est engagé tardivement. Nous avons dix-huit mois de retard par rapport aux autres candidatures.

Il va également falloir faire l'inverse de ce que nous avons fait la dernière fois. Je ne peux que bien évidemment vous rejoindre sur la transparence mais la candidature d'une ville aux Jeux Olympiques ne se fait pas dans le monde des Bisounours. Si nous ne structurons pas notre lobbying international auprès des membres du CIO nous aurons les plus grandes

difficultés à obtenir la réussite de cette candidature. Par rapport à la dernière fois, je pense qu'il faut mettre moins en avant les politiques et davantage les mouvements sportifs. Nous l'avions d'ailleurs dit à plusieurs reprises avec Jean-François LAMOUR durant la dernière campagne et répété durant les élections municipales. Il faut que Paris donne envie, et j'associe l'opposition à cette suggestion. La Ville doit avoir une image positive vis-à-vis de ces Jeux et doit devenir génératrice d'enthousiasme.

Je vais vous raconter une anecdote. Je participais l'autre jour à un déjeuner des anciens collaborateurs de Jean-François LAMOUR. J'ai en effet eu l'honneur d'être à son cabinet entre 2005 et 2007, au moment de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. J'avais à mes côtés son ancien conseiller diplomatique, qui s'était notamment occupé de ce sujet. Il me rapportait que le représentant du CIO à Singapour, ou dans un pays africain, ou au fin fond de l'Argentine, ne vote pas sur la technique mais sur l'image que dégage la ville.

Si je peux me permettre une suggestion à la Maire de Paris, ce serait de travailler cette image.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Les écologistes et moi-même voterons contre ce vœu. Je tiens à dire que j'aime beaucoup le sport et que je suis un passionné des Jeux Olympiques. Toutefois, je rappelle que j'ai voté contre l'Euro de football 2016 et c'est par cohérence que je vote aujourd'hui contre les Jeux, car ces organisations ne paieront pas d'impôts. Il faut également faire savoir que le coût de la candidature de Paris est de 60 millions d'euros alors que le budget 2015 s'élève à 42 millions d'euros. Comme Vincent ROGER l'a rappelé, nous manquons cruellement d'infrastructures sportives dans le 4e et je préférerais voir cet argent partir directement dans de nouveaux équipements. Même si j'adore les Jeux Olympiques, je suis obligé de voter contre car il s'agit du mandat de tous les Parisiens.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je vais lire une déclaration au nom du groupe Communiste, qui vote en faveur de ce vœu.

« Je voterai pour ce vœu, mais sous condition d'amendements qui l'enrichissent d'ici le Conseil de Paris. Pour nous l'alternative ne se situe pas entre une approbation sans critique et un refus sans nuance. Comme une majorité de nos concitoyens, nous sommes favorables à l'organisation des Jeux dans notre pays. Mais nous sommes lucides. Depuis leur création, les JO cristallisent beaucoup de questions. Dans la longue histoire des Jeux, il y a toujours eu des débats vifs et des bagarres idéologiques : des campagnes de promotion, de boycott, d'instrumentalisation politique. Des critiques justes montent sur les conditions d'attribution des villes hôtes : non-respect des droits de l'Homme et de l'environnement, investissements inconsidérés et sans lien direct avec les besoins des populations, dérogations fiscales – qui est l'affaire de l'Etat - lobbying et soupçons de corruption, dopage, création d'un périmètre ultra sécurisé, la destruction des anciens quartiers et déplacements des populations... la liste est longue. Aujourd'hui, les principales critiques portent sur de grands projets inutiles, coûteux, ne profitant pas aux populations.

Nous devons prendre en compte toutes ces critiques sur les éditions précédentes pour en faire des exigences populaires et les conditions de la réussite des Jeux du 21e siècle. La population doit s'exprimer sur des exigences concrètes, notamment en termes de démocratisation des pratiques sportives, d'équipements et de financement du sport. Pour cela, nous vous proposons de créer « des comités populaires pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques » afin de porter les exigences et les recommandations de la population. Comme un grand nombre de français, nous souhaitons libérer le sport de sa marchandisation et reconquérir l'idéal olympique sur la base de valeurs de solidarité, de paix et d'éducation entre les peuples, à l'opposé du "sport business".

Pour cela, le projet de candidature doit répondre à deux questions préalables : des Jeux pourquoi ? Pour qui ?

Pourquoi organiser des Jeux dans un contexte économique d'austérité ? Le débat sur la candidature des JO est d'abord un débat économique, notamment sur la grande question du coût. L'investissement de plusieurs milliards d'euros dans l'accueil des JO est incompatible avec une politique de réduction des dépenses publiques qui impacte les collectivités territoriales et menace le sport français avec à l'horizon la disparition du service public du sport. Anne Hidalgo a elle-même écrit au Président de la République pour insister sur les conséquences de la baisse des dotations et que la candidature ne peut se faire au détriment de nos engagements de campagne. Nous ne pouvons pas faire une grande déclaration d'amour au sport et par ailleurs généraliser le travail du dimanche qui réduit le temps de loisirs d'une partie de la population.

La question du coût des JO doit être appréhendée en se reposant sur l'efficacité de l'investissement public et l'héritage laissé aux populations. La candidature aux JO est l'occasion d'inverser la politique économique, insuffler une relance par l'investissement en lien avec les besoins des populations et nos engagements de campagne : Logement, transport, emploi, développement des équipements sportifs de proximité ou encore accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les JO peuvent être un meilleur accélérateur pour l'emploi et l'aménagement des territoires déshérités. La priorité du projet doit être l'héritage, à savoir la transformation du village olympique en logement social ou étudiant, le développement des installations sportives de proximité, des transports qui répondent à nos engagements de campagne et aux besoins des populations.

Pour cela, L'Etat doit s'engager dans un plan de financement ambitieux. Aujourd'hui le budget national consacré au sport est ridicule : 0,14%. Les JO sont l'occasion de relancer le débat sur le financement du sport.

Une loi olympique pourrait parfaire la description de notre mobilisation sur la place du sport en France et les conditions de son financement. La ville doit saisir le gouvernement sur un plan de financement sur les neuf ans à venir pour le développement et la démocratisation des pratiques sportives dans le cadre de ce que l'on pourrait qualifier d'une Loi Olympique. Si la ville de Paris est candidate, elle doit le faire dans un esprit de coopération et de solidarité avec les collectivités de la proche couronne parisienne. La gouvernance doit être partagée avec les territoires concernés et les différents acteurs économiques et sociaux, et non resserrée autour de la Maire de Paris comme il est indiqué dans le vœu.

Les jeux doivent être pensés pour les populations, mais organiser les jeux c'est pour le plaisir du sport, c'est réunir des milliers d'athlètes sur nos territoires, c'est assister à des spectacles magnifiques. Au moment où la situation internationale est marquée par de nombreux conflits mettant en péril l'avenir de l'humanité, la relation entre les peuples est de première importance. La candidature de Paris aux JO nous permettrait d'insuffler, notamment pour les futures générations, une culture de paix, une dynamique vertueuse où les Jeux se conjuguent avec des valeurs universelles de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Les jeux doivent être l'occasion d'organiser un plan spécifique durant les quatre ans de l'olympiade à destination des jeunes écoliers et étudiants pour développer l'éducation physique et sportive et l'accès de toutes et tous au sport.

Les jeux du 21e siècle doivent être le nécessaire outil d'un rattrapage des territoires abandonnés en associant les populations locales, d'une aide au sport à l'école, d'un soutien plus grand au bénévolat, au sport féminin et au sport adapté. Voilà comment Paris pourrait être un souffle nouveau pour l'olympisme. » Je vous remercie.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je voudrais répondre à un certain nombre de choses qui ont été dites. Je ne sais pas si je suis encore très représentatif de la jeune génération mais je tenais à informer monsieur Vincent ROGER que j'ai pu, dimanche dernier et le dimanche d'avant, me baigner dans la piscine municipale du 4e arrondissement grâce à la solution qu'a trouvée la Ville de Paris pour aménager ce mouvement social très dur.

Je vous encourage donc à vous rendre à la piscine Saint-Merri, qui est ouverte depuis plusieurs week-ends.

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Si je comprends bien, il s'agit de l'exception qui confirme la règle.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

J'ai pu m'y baigner deux dimanches de suite à défaut de pouvoir m'y rendre plus souvent.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Merci de revenir sur les JO.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Comme Evelyne ZARKA l'a très bien dit, notre position n'est pas sans critique mais n'est pas non plus un refus sans nuance. Je voulais aussi répondre à Boniface N'CHO qui a soulevé certaines considérations importantes pour certains d'entre nous. La question de la dérogation fiscale s'était déjà posée pour l'Euro 2016 et à l'époque la Ville avait regretté et déploré cette mesure qui ne dépendait pas de son champ mais de celui du Parlement, comme l'a rappelé Evelyne ZARKA. La Ville a également fait part de son regret concernant la dérogation fiscale des JO mais là encore cette mesure n'appartient pas au champ du municipal. Je pense qu'il faut rester à notre champ de compétence, à savoir les termes de l'engagement dans cette candidature.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Je voulais répondre à ce qu'a dit monsieur ROGER sur l'image de Paris. Je suis d'accord avec vous et nous nous efforçons justement de travailler sur ce sujet depuis deux ans. Nous devons y parvenir puisque Paris a progressé dans tous les classements d'attractivité, notamment auprès des entrepreneurs et des étudiants qui ont l'image d'une grande métropole qui a sa place dans le monde. Ce chemin continue et les JO incarnent une possibilité de réaffirmer Paris comme une des premières métropoles mondiales.

Je trouve par ailleurs que la Maire de Paris développe une politique internationale ambitieuse. Elle est à l'origine de nombreuses initiatives pour que les grandes métropoles prennent aussi des engagements sur le climat. Ce mouvement va vers un monde plus humaniste et plus écologique. Ce n'est pas pour rien qu'elle présente aujourd'hui une candidature exemplaire et novatrice. C'est avec joie et beaucoup d'enthousiasme que je la soutiens pour toutes ces raisons.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Au nom du groupe Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants je voterai cette délibération avec enthousiasme. J'étais à Londres la semaine dernière et une chose m'y a interpellée. Dès que l'on parle des Jeux Olympiques, les gens reconnaissent que tout a changé depuis dans les transports. C'est ce que je souhaite pour Paris. J'ai particulièrement apprécié dans la délibération deux considérants : la reconnaissance de l'axe Paris-Seine Saint Denis comme un territoire jeune et dynamique, symbole d'une métropole monde, et l'aspect

jeunesse. Je suis donc résolument pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques qui adresse un message positif au monde. Nous avons besoin d'un grand projet, en ce moment, qui nous rassemble et dynamise ce que nous essayons de mettre en place dans le Grand Paris.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Merci beaucoup pour la qualité de ces échanges. Tous les groupes ont pu s'exprimer et nous allons pouvoir passer au vote, si vous le voulez bien.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 10 voix pour et 2 voix contre (Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (EELV)).

042015DAC38

Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil)

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

L'association *Ere de jeu* organise depuis 2008 le festival *Ô 4 Vents* qui se déroule dans le 4e avec la collaboration des jeunes de l'arrondissement. Cette subvention se renouvelle et je vous invite à la voter.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Y a-t-il des questions ? En l'absence de questions, nous allons passer au vote. Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

042015DAC155

Subvention (2.000 euros) à l'association les Mille-Feuilles (4e)

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Cette petite subvention de 2.000 euros est proposée à cette association créée en 2007 qui a pour but la conception, l'organisation, l'animation et la promotion de rencontres littéraires mensuelles publiques dans des restaurants, avec l'invitation d'auteurs dans le but de soutenir la lecture, le livre, la librairie indépendante et l'édition de qualité. Je vous demande de bien vouloir vous exprimer sur cette subvention.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

J'ajouterai un petit mot en hommage à notre camarade Frédéric FREDJ qui anime avec beaucoup de passion cette association et qui met à l'honneur aussi bien des écrivains que les lieux littéraires et les librairies de notre arrondissement.

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

C'est une petite subvention pour une grande association. Je rejoins totalement ce que vient de dire monsieur le Maire. Le travail, la rigueur, l'enthousiasme et l'honnêteté intellectuelle de monsieur FREDJ pour animer cette association depuis tant d'années avec force et joie doivent être salués. Bien que défendant une logique de rigueur budgétaire, je ne serai pas choqué que cette association ait un peu plus l'année prochaine.

Je ne peux qu'être d'accord avec vous sur votre soutien aux libraires mais je note également que depuis un an, deux librairies ont fermé dans le 4e arrondissement et 10% dans Paris en quatre ans. Il y a donc urgence à être vigilant sur ce sujet.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Je rappellerai que le Maire s'est engagé personnellement sur la défense des librairies et des kiosques, pour que ces lieux de culture restent dans l'arrondissement. Vous connaissez les difficultés que nous rencontrons et nous avons ouvert un certain nombre de pistes. Je vous rejoins sur l'importance de ces lieux.

Je mets cette subvention au vote. Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DFPE127**Subvention (20.012 euros) et avenant à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).****Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Par délibération, en 2013, nous avons approuvé les termes de la convention d'objectifs assignés avec l'association Crèche Parentale du Marais relative au fonctionnement de son établissement d'accueil et de la petite enfance, situé 8-10 rue François Miron. La capacité d'accueil de cette crèche familiale est de douze places et elle est inscrite au contrat Enfance Jeunesse. Cette convention d'une durée de trois ans viendra à échéance au 31 décembre 2016 et insiste sur l'accueil de tous les enfants sans discrimination tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisé par la Mairie et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2015 il est proposé de signer un avenant à cette convention qui fixe la subvention la municipale à 20.012 euros alors que l'association demandait 20.030 euros. Nous sommes donc très proches de leurs attentes. Après étude du budget présenté pour 2015 et annexé à l'avenant, il est proposé de fixer cette subvention. C'est un exercice fait sur le calcul de cette subvention entre le taux d'occupation et le taux de fréquentation. Cette association a une saine gestion mais juste à l'équilibre cette année. Je pense qu'il est indispensable que nous lui attribuions cette subvention.

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Je vous remercie. Y a-t-il des commentaires ou des remarques ? Nous allons passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DPP13**Fixation des redevances annuelles (100 euros) dues par l'association Protection Civile de Paris pour l'occupation temporaire de locaux situés 1, pont Morland à Paris 4e.****Karen TAIEB, Adjointe au Maire**

Nous connaissons tous ce petit immeuble qui surplombe la Seine au 1, pont Morland. Cet immeuble de 130m² appartient à la Ville de Paris et est réparti entre un arrêt de quai de 38m² occupé par la DVD, la Direction de la Voirie et des Déplacements, et un arrêt de voirie en entresol de 92m² affecté à la DPP, Direction de la Prévention et de la Protection. La Ville envisage de mettre ce dernier espace à la disposition de la protection civile de Paris.

Il s'agit d'un groupement d'associations de loi 1901 créé en 1997 et rattaché à la fédération nationale de la protection civile. Elle assure une mission de défense et de sécurité civile en lien étroit avec la Préfecture de police et la brigade des sapeurs pompier de Paris. Son action sociale et humanitaire bien connue consiste principalement à effectuer des maraudes pour venir en aide aux personnes de la rue et à renforcer l'action du SAMU social de la Ville de Paris en période hivernale. Plus spécifiquement, la protection civile fait parti des acteurs de la solidarité, de l'entraide et de la cohésion sociale qui comptent beaucoup dans le 4e arrondissement. Elle participe régulièrement aux réunions de concertation et de coordination des maraudes du 4e présidées notamment par Christophe GIRARD.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville de Paris a souhaité stabiliser la situation locative de l'association Protection Civile de Paris. Après avis favorable du Conseil du Patrimoine du 19 novembre 2014, il est prévu que la Ville signe une convention d'occupation précaire avec l'association. La valeur locative de marché pour cette partie de la parcelle est estimée à 21.160 euros par an. Toutefois, compte-tenu de son rôle reconnu d'utilité publique, il nous est proposé de fixer la redevance au niveau symbolique de 100 euros par an. Cette aide en nature devra figurer dans le compte de l'association sous la forme d'avantages en nature. La perte de recettes consentie par la Ville de Paris serait ainsi de 21.060 euros par an et représente une contribution non financière aux activités susmentionnées de l'association.

Par cette délibération, l'association consolide son ancrage local et ses liens avec le 4e arrondissement. Je vous remercie de bien vouloir voter à la fois pour le projet de délibération qui a pour objet l'attribution de cette subvention en nature mais également d'autoriser la Mairie de Paris à signer une convention triennale d'objectifs jointe en annexe avec l'association Protection Civile de Paris. Je vous remercie.

Julien LANDEL, Premier Adjointe Au Maire

Je vous remercie. Je rajouterai que, dans cette convention, sont mentionnés également des cours de secourisme qui seront dispensés à cet endroit par la Protection Civile de Paris. Ces cours sont toujours intéressants à suivre pour tout un chacun. Il s'agit là d'engagements citoyens et quotidiens que nous offre la Protection Civile pour la somme assez modique d'un loyer de 100 euros.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

J'ajouterai que nous travaillons étroitement et quotidiennement avec cette association dans le cadre de la lutte contre la grande exclusion.

Julien LANDEL, Premier Adjointe Au Maire

Je vous remercie. Nous passons donc au vote de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DVD99

Programme vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France. Délégation en matière de marchés publics. Subvention pour l'achat de vélos triporteurs et de vélos cargos sans assistance électrique.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

La Maire s'était engagée dans son programme à faire un gros effort sur la pratique du vélo à Paris. Son adjoint, Christophe NAJDOVSKI, a validé le fait de faire de Paris la première ville cyclable d'Europe. Beaucoup de travail reste à faire et le Conseil de Paris a adopté un budget de 110 millions d'euros pour ce plan vélo.

Le vélo est une alternative intéressante à la voiture. Il nous permet de nous déplacer sans polluer et entre dans le plan antipollution de l'air et par le bruit. Beaucoup plus de pistes cyclables vont être développées et les pistes sécurisées sur les chaussées ont été plébiscitées. Nous avons dans le 4ème arrondissement la meilleure de ces pistes, qui s'étend du Quai des Célestins jusqu'au Quai de la Rapée. Des pistes semblables vont être développées ailleurs, dont une piste bidirectionnelle sur les Champs Elysées et sur l'avenue de la Grande Armée. Pendant des années, j'ai fait ce trajet sans piste cyclable et je peux vous garantir qu'il était très compliqué. Un peu épuisée, je l'avais abandonné et je vais pouvoir le reprendre dès que cette piste sera construite. Une piste semblable sera également installée sur le boulevard Sébastopol et le boulevard de Strasbourg. L'autre avantage de ces pistes sécurisées est que les enfants pourront les emprunter avec leurs parents.

Pour encourager cette pratique et y habituer les enfants, une subvention est proposée pour l'achat de vélos cargos. Vous voyez déjà sans doute dans le quartier des parents avec un grand baquet devant leurs vélos et quelques enfants dedans. La Ville subventionnait déjà l'achat de vélos avec assistance électrique va également aider à l'achat de ces triporteurs, sans assistance électrique.

Plus de 10.000 places de stationnement vélo vont également être créés. Aujourd'hui la Ville lutte contre l'accrochage de vélos sur le mobilier urbain, une pratique qui témoigne du manque d'accroches. En Hollande, où le vélo en ville est pratiqué depuis bien plus longtemps qu'ici, il est possible d'accrocher son vélo tous les trente mètres. Nous n'en sommes pas encore là à Paris mais je pense que nous allons vers cette solution. De plus, un vélo non accroché disparaît. Il n'est pas aussi lourd et compliqué à emporter qu'une moto. Ces accroches seront donc également une façon de lutter contre le vol.

L'intermodalité est également encouragée. Elle consiste à prendre son vélo pour aller prendre le métro ou le bus, ce qui permettra de sortir de Paris. Nous voulons encourager la perméabilité à vélo entre Paris et toute la couronne parisienne, et c'est la raison pour laquelle nous demandons également une aide à la région Ile-de-France. Des travaux et des aménagements importants vont ainsi être faits pour franchir le périphérique. Certains endroits comme la Porte de la Chapelle ou La Défense restent encore très peu accessibles pour les cyclistes et les piétons.

La généralisation des zones 30 en dehors des grands axes qui resteront à 50 km/h va permettre la réalisation du Cédez le passage cycliste. Il permettra d'éviter des accidents sur

les angles morts. Nous allons également avancer sur ce Cédez le passage sur certains feux qui ne sont que des feux piétons. Il faudra également sur ce point sensibiliser les cyclistes au code de la rue et à la mobilité des piétons.

Enfin, pour faire plaisir à Julien LANDEL qui est professeur, des écoles-vélos vont être initiées, sachant qu'il n'est pas toujours très drôle pour les parents d'apprendre à leurs enfants à faire du vélo.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

La sécurité routière le fait déjà.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il y en aura en plus dans le 4e, avec des ateliers de réparation vélo. Je pense que c'est une très bonne chose. Cette belle délibération nous permet d'avancer et d'agir en faveur du bien commun. Nous allons tous pouvoir faire du sport, sans être forcément des sportifs olympiques. Je vous invite à voter cette délibération.

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Nous voterons cette délibération car nous essayons d'être cohérents. Nous avons présenté un vœu lors de l'avant-dernière séance du conseil d'arrondissement et une partie des propositions de cette délibération était déjà dans notre vœu. Nous avons d'ailleurs été très surpris que vous ne votiez pas ce vœu, voire au minimum que vous ne vous absteniez pas. Il y avait eu un tour de table assez généralisé qui reconnaissait que ce vœu comprenait de bons éléments mais qu'il ne pouvait pas être voté. C'est une conception qui appartient à chacun d'entre vous mais qui n'est pas la mienne.

Pour rebondir sur ce que disait tout à l'heure Pacôme RUPIN concernant les statistiques et les classements de Paris en matière de sport et de dynamisme, je me permets de vous rappeler que Paris est passé de 7ème à 14ème depuis 2011 dans le classement des villes *bike-friendly* Monsieur NAJDOVSKI avait reconnu durant la campagne que le budget consacré au vélo durant la précédente mandature était indigent. Il était de 25 millions d'euros pour Paris alors qu'une ville comme Nantes avait dépensé 40 millions d'euros pour une même période. Lors du Conseil de Paris le groupe auquel j'appartiens fera quelques amendements dans une logique constructive pour améliorer ce plan vélo.

Il nous apparaît dès aujourd'hui deux éléments à mettre en exergue. Le nombre de parkings pour vélos n'est pas encore suffisant dans ce plan. Il n'y a actuellement qu'une place disponible pour vingt vélos à Paris. En second point, je pense qu'il faut passer en urgence au code des cyclistes. Le civisme des cyclistes s'est un peu amélioré par rapport à ce qu'était la situation il y a trois ou quatre ans. Il reste urgent qu'il soit en responsabilité auprès du piéton et de l'automobiliste. Ce dernier n'est pas obligé de se faire insulter par le cycliste. Le respect doit être mutuel. La rue doit être partagée. Aussi je ne pourrai que me féliciter d'une campagne de formation, de sensibilisation et de formations dans les écoles de Paris pour apprendre aux enfants comment se comporter en vélo.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Nous allons continuer sur le thème des classements. Je pense que si nous avons une place aussi belle en matière de *bike-friendly*, c'était notamment grâce aux politiques de développement du vélo, très denses depuis 2001. Il était en effet temps de tous se retrouver pour relancer le vélo et je crois que ce plan dense et structurant répond à ce besoin.

Je voulais également rajouter quelques éléments par rapport à notre arrondissement. En tant qu'arrondissement central, il est au cœur de ce vaste réseau et notamment dans la création de pistes bidirectionnelles sur chaussées. Elles vont concerner le boulevard Sébastopol dans l'intégration de l'axe Porte d'Orléans – Porte d'Aubervilliers. Une seconde,

perpendiculaire, sera construite rue de Rivoli et rue Saint-Antoine sur l'axe Bois de Vincennes – Bois de Boulogne. Enfin un réaménagement sera réalisé dès 2015 de la piste cyclable située aujourd'hui sur le trottoir du boulevard Bourdon côté Port de l' Arsenal afin de dégager le trottoir pour la ballade piétonne. Il permettra de continuer ce pôle sur le vélo que nous avons la chance d'avoir au jardin de l' Arsenal avec la Maison du Vélo au 37 boulevard Bourdon ainsi que l'association *Vélorution !* que je salue ce soir. Je passe souvent devant leur local rempli d'amateurs qui recyclent des vélos.

Je tenais à rajouter ces quelques points spécifiques à notre arrondissement et que je trouve très importants.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Bien entendu, je voterai aussi ce vœu. Tout le monde connaît mon attachement à la petite reine. Je fais du vélo depuis mes quatorze ans à Paris et je ne vous dirai pas le nombre d'années depuis. Je rejoins monsieur ROGER sur la nécessité absolue de rappeler à chacun l'ordre des priorités : piéton – vélo – voiture. Je pense que tout le monde a besoin de se faire rappeler certaines règles de civisme et points du code de la route. Les voitures grillent sans arrêt la priorité aux vélos et les conséquences d'un accident sont plus graves pour le cycliste. Il va donc falloir mener des campagnes pour développer le civisme entre usagers de la route.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Je vous remercie. Evidemment, nous partageons vos préoccupations. Il s'agit d'un programme « vélos » ambitieux, au-delà même de la subvention des vélos triporteurs. Je me permettrai un mot sur l'éducation à la circulation. Il est assez frappant de constater que beaucoup de gens ignorent qu'ils sont également soumis, en tant que piétons et cyclistes au code de la route. Peut être devrait-il porter un autre nom pour englober tous les modes de circulation. Il faut encore faire des efforts et la grande force de ce plan est de dessiner des pistes et de s'engager financièrement sur des actions complémentaires dans les années à venir sur cet apprentissage citoyen.

Nous allons passer au vote de cette délibération. Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DVD110

Canal Saint-Martin – Dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'ouvrages dans le cadre du chômage.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Il s'agissait apparemment d'une délibération prometteuse puisqu'elle associait le chômage et une politique de grands travaux d'infrastructure mais il ne s'agit hélas que du chômage du canal Saint Martin, soit de cette période de suspension de la navigation fin 2015 - début 2016 pendant laquelle il est de tradition de s'occuper des travaux de rénovation. Le principe de ces derniers avait déjà été voté par le Conseil de Paris en juin dernier ainsi que la modalité de passation de leurs marchés.

Nous votons aujourd'hui cette délibération parce que nous sommes concernés. Le canal Saint-Martin empruntant effectivement une partie du 4e arrondissement, notamment dans sa jonction avec la Seine mais également dans une partie souterraine, sous la Bastille. Le canal est également inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et, à ce titre, la réalisation des travaux de rénovation prévus dans le cadre de ce chômage nécessitent de déposer une demande de permis de construire.

Je vous fais grâce du dense inventaire des types de travaux et d'interventions nécessaires et vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur cette délibération technique ? Nous allons passer au vote. Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOEUX

V0420150008

Vœu relatif à la mobilisation nationale contre l'isolement des âges.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Nous demandons que le 4e rejoigne le dispositif Monalisa, qui lutte contre la solitude des personnes âgées. Il a été créé en 2012 par la ministre. MONALISA cherche à mettre en lien tout ce qui existe sur ce sujet pour échanger les bonnes pratiques des uns et des autres. Il permet à tout le monde d'adhérer : associations de citoyens, écoles, mairies, départements, maisons de retraite, associations religieuses. Il fonctionne comme un immense réseau, et permet à la mairie de lancer des actions sur ce sujet.

Conformément à l'article L.2511.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Considérant que les personnes de plus de soixante ans représentent une part importante des habitants du 4^e ;

Considérant que la solitude, notamment des personnes âgées, est une question qui doit interpeller chacun et chacune d'entre nous, et plus particulièrement dans les grandes villes ;

Considérant que les associations, les regroupements de citoyens, les institutions religieuses ou les écoles sont des acteurs clefs qui constituent un relais incontournable pour l'efficacité de l'action de notre collectivité ;

Considérant que la mairie d'arrondissement est un échelon essentiel de proximité, qui agit comme un moteur de ce mouvement, en épaulant les associations et structures travaillant à créer du lien social ;

Considérant le travail mené par le dispositif MONA LISA, Mobilisation Nationale contre L'Isolement des Agés, une association qui fait collaborer société civile et pouvoirs publics pour lutter contre l'isolement des personnes âgées par une démarche exemplaire et collaborative d'intérêt général ;

Considérant l'intérêt pour le 4e arrondissement d'intégrer ce dispositif afin de travailler encore davantage avec les associations, fédérations, fondations, centres d'actions sociaux, acteurs de cette démarche ;

Je propose que le 4e arrondissement rejoigne le dispositif MONA LISA.

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

J'aurais une question par rapport à ce vœu. Je suis favorable à ce dispositif que je trouve tout à fait intéressant et très utile mais il me semblait que la Ville de Paris avait prévu d'intégrer ce dispositif. Par conséquent, la mairie du 4e arrondissement l'aurait également intégré.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

Je suis assez heureuse de ce vœu. La lutte contre la solitude et contre l'isolement est un enjeu majeur des villes, et du 4e arrondissement. Je rappelle que la solitude augmente la tristesse, la dépression, la démence et constitue un problème majeur de santé publique. Je trouve d'ailleurs que nous n'en parlons pas assez et ne faisons pas assez contre celui-ci. La médecine prolonge la vie des gens, notre système économique permet aux gens de bénéficier de retraites, souvent insuffisantes mais assurant un certain nombre de financements, mais la société a failli à sa mission de créer du lien social, un réseau social et d'offrir à ces années que la médecine donne en plus de la joie et du bonheur. Nous le constatons tous les jours et de plus en plus, y compris dans le 4e arrondissement. Nous voyons beaucoup de personnes isolées dans la rue et les gens ne se parlent plus. Quelques enquêtes ont montré qu'un certain nombre de personnes de plus de soixante quinze ans n'avaient qu'un échange dans la semaine, et uniquement commercial.

Je m'étais intéressée à ce rapport Monalisa que j'avais lu in extenso à sa sortie il y a deux ans et qui est un peu rébarbatif. Ce sujet me tient à cœur et il est au centre de notre engagement militant et citoyen. J'avais été frappée de constater que ce rapport était extrêmement technocratique. Il parle en termes de réseaux et d'associations et donne des pistes de financement, mais son contenu m'avait laissé sur ma faim. Je le voterai car tout ce qui peut favoriser du lien et du réseau social autour de nos concitoyens vieillissant est important. Toutefois j'avais cherché des modalités de pratique d'action et des finalités dans ce rapport et je n'ai pas trouvé d'éléments suffisamment riches. Nous voterons quand même cette délibération car tout ce qui peut nous aider à lutter contre la solitude, l'isolement et la souffrance, en particulier des personnes âgées, nous touche et nous pousse à agir.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Pour réponse à Marianne DE CHAMBRUN, Paris envisage effectivement de rejoindre Monalisa. La procédure n'en est qu'au début et nous avons souhaité rejoindre ce dispositif en amont. La Ville compte rejoindre Monalisa au travers des CLIC, des dispositifs inter-arrondissement destinés aux personnes âgées. L'un n'empêche pas l'autre et nous pouvons aussi travailler au sein de l'arrondissement.

Il est effectivement difficile de trouver dans le rapport des choses déjà toutes faites car le dispositif fonctionne comme un réseau social et un partage de bonnes pratiques. J'ai récemment assisté à une conférence lors de laquelle j'ai pu apprendre ce qu'il se faisait dans d'autres municipalités. Le dispositif est une incitation à faire soi-même. Les clefs ne sont donc pas encore toutes là. Il s'agit davantage d'un élan sur les projets que nous voulons conduire sur la mairie du 4e.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je voterai ce vœu car je pense qu'il est intéressant d'inciter les associations qui travaillent de ce cadre à être partenaires avec les mairies d'arrondissement. Juste pour la plaisanterie, je regrette que le vœu considère que l'on devienne senior à partir de soixante ans.

Je rejoins l'analyse de situation faite par madame WEILL-RAYNAL sur l'isolement et la solitude. La semaine dernière, j'ai été interpellée à propos de personnes âgées que l'on

savait isolées et j'ai fait appel au CLIC que je ne connaissais que de nom. Ils ne relèvent pas de ma mission et je n'avais pas l'habitude de faire appel à eux. J'ai signalé les personnes qui souffraient d'isolement et ils ont réagi très vite. J'ai été très admirative de la rapidité de leur enquête et sur les réponses qu'ils m'ont apportées. Je vous rejoins sur votre vision mais je félicite également ces services, réactifs et très professionnels.

Je voulais vous rassurer sur ce point.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

Il subsiste un vrai problème de fond. Les personnes isolées ne communiquent pas ou très peu. Il faut donc mener des démarches proactives vers les situations difficiles.

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je voudrais poser une question. J'ai en mémoire une mission d'évaluation votée à l'unanimité au Conseil de Paris il y a quatre ans et dont j'avais été le rapporteur. Elle avait notamment pour ambition d'améliorer la visibilité du schéma gérontologique sur Paris. Le sujet dépasse les clivages. Jacques CHIRAC avait initié des choses et Bertrand DELANOE avait amélioré le dispositif durant ses deux mandats. Nous étions tous d'accord sur la nécessité de rapprocher les CLIC des mairies d'arrondissement. Peu de personnes connaissent ce dispositif et je voulais savoir comment la mairie du 4e avait pris en compte cette recommandation du Conseil de Paris. Existe-il un accueil dédié en mairie ? Des personnes ad hoc sont-elles chargées de répondre à cette demande au sein de l'administration ?

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Les CLIC sont en lien avec le CASVP et le travail quotidien que fait madame VIANO, notre correspondante pour les CLIC du 4e arrondissement. Cela rejoint ce rapport que vous mentionnez et qui rejoint l'ensemble de nos préoccupations. Ce vœu, que nous soutenons, envisage non seulement l'inscription dans le réseau Monalisa mais également une manière de faire fonctionner tous les acteurs locaux, et en particulier les CLIC. Lorsque nous avons travaillé à l'ouverture de la maison intergénérationnelle il y a quelques années, l'idée de mélanger les populations, de sortir de l'isolement et de mettre toutes ces démarches en réseau était loin d'être gagnée. Le rapport a fait date et le processus de mise en réseau avec Monalisa par ce vœu est une autre étape, ainsi que toutes les actions que nous avons menées depuis lors. Il en reste encore beaucoup et c'est le sens que nous voulons porter aujourd'hui avec ce vœu, à savoir la poursuite de cette mise en réseau, le renforcement de l'action du CASVP et faire en sorte que les acteurs soient connus et reconnus et qu'ils travaillent ensemble.

Cela correspond à la méthode que le Maire Christophe Girard a souhaité employer. Nous parlions en début de séance des réunions maraudes. Elles consistent à mettre tout le monde autour de la table sur des sujets de société qui, comme l'a dit Vincent ROGER, dépassent tous les clivages. Ils nous touchent toutes et tous et ont besoin de sortir de certaines images politiques et d'être travaillés au plus près des attentes et des préoccupations de nos concitoyens. Je me réjouis de ce vœu que Monsieur le Maire a souhaité qu'Anne LEBRETON présente et que nous allons voter. *Le vœu est adopté à l'unanimité.*

V042015009

Vœu proposant le tri sélectif des déchets organiques dans les cantines des écoles de l'arrondissement.

Corine FAUGERON, Conseiller d'arrondissement

Nous essayons de travailler à sauvegarder le climat tous ensemble et il faut agir sur tous les modes. La délibération sur les vélos faisait parti de cet élan et j'ai également proposé ce

vœu. Les déchets constituent un sujet très important, notre production de déchets contribuant à la fragilisation du climat et de l'état de l'air. Chaque jour nous consommons, nous mangeons et nous jetons des déchets organiques. La Mairie ne va pas s'occuper de ce que chacun mange mais elle est concernée par les cantines scolaires primaires et maternelles. L'objet de ce vœu est de mettre en place le tri sélectif des déchets organiques dans ces écoles. Ils peuvent être ensuite valorisés par le compost ou en les transformant en biogaz. L'énergie créée permettrait de faire rouler par exemple la voiture de la caisse des écoles. Nous appelons cela l'économie circulaire : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme et il s'agit de faire de nos déchets des ressources :

Conformément à l'article L.2511.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

- *Considérant que la Ville de Paris soutient l'économie circulaire ;*
- *Considérant que la Ville de Paris a engagé une politique de réduction des déchets ;*
- *Considérant que la caisse des écoles du 4e mène une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, encouragée par la Ville ;*
- *Attendu que la caisse des écoles du 2e arrondissement a mis en place la pratique du tri des déchets organiques en transformant ces déchets soit en compost pour les terres agricoles d'Ile-de-France, soit en biogaz, énergie renouvelable issue de la Biomasse ;*

« Le conseil du 4e émet le vœu que la caisse des écoles approfondisse ses échanges avec celle du 2e afin de profiter de son expérience et des études déjà menées pour envisager une application dans le 4e en cohérence avec la situation financière de notre caisse et prenant en compte sa spécificité, à savoir son organisation en liaison chaude avec fabrication des repas le jour même et sur place »..

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire.

J'ajouterai simplement que ce vœu complète le travail engagé depuis de nombreuses années dans l'arrondissement par la caisse des écoles. Il donne également l'occasion de remercier Virginie DUCHESNE, notre directrice de la caisse des écoles. Nous étions il y a quelques jours un certain nombre d'élus autour de la table du comité de gestion et il est vrai que cette caisse est une des plus enviées de Paris pour la qualité des repas, comme beaucoup de parents d'élèves le font remonter dans différents conseils d'école. Celle-ci ne va pas sans la préservation de la qualité de la liaison chaude et du choix des circuits courts que nous défendons tous autour de cette table.

Nous allons passer au vote de ce vœu d'étude et d'approfondissement d'une application dans le 4e du tri sélectif. Qui est pour ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION**Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Je vais donner lecture de la communication écrite par monsieur le Maire, en essayant de ne pas la mettre à mon nom. .

« Incident grave à l'Eglise Saint-Louis-en-l'Île le 28 mars 2015.

Monsieur le Maire souhaite profiter de ce conseil d'arrondissement pour revenir sur l'incident survenu samedi dernier à l'Eglise Saint-Louis-en-l'Île.

A 14h30, un élément d'environ trois kilos s'est détaché de la croix en fonte qui orne cette église. Le Père Olivier de Cagny a immédiatement prévenu la police, qui s'est déplacée et a identifié l'origine de la chute. Les pompiers sont ensuite intervenus pour tester la solidité de la croix avec une perche, ce qui a permis d'écarter tout danger immédiat.

Les services de la Ville de Paris ont été informés de cet incident. Dès hier matin, 30 mars, une réunion a été organisée sur place avec les services concernés, dont la Direction des Affaires Culturelles (DAC) et le Département des Edifices Culturels et Historiques (DECH) et demain 1er avril, une vérification globale de l'Eglise sera effectuée en présence d'agents de ces deux services par une entreprise spécialisée, avec des nacelles et une équipe d'alpinistes.

Monsieur le Maire n'a néanmoins pas attendu que cet incident survienne pour se préoccuper de ce problème de sécurité publique.

Il a ainsi demandé lors de l'élaboration du Programme d'investissement de la mandature (PIM) fin 2014 que les travaux concernant cet édifice soient pris en compte en priorité. Cette demande a bien été retenue par la Maire de Paris dans le cadre de ce programme. La ligne budgétaire est actée et monsieur le Maire suit avec attention l'élaboration du calendrier d'intervention, soutenant depuis longtemps sa mise en place le plus tôt possible.

En attendant les travaux d'ampleur, des filets de sécurité ont été posés autour de l'Eglise et du clocher et des visites régulières sont organisées. La dernière visite remonte au 28 octobre 2014. Le compte rendu indique que les filets et le corsetage ont été renouvelés, qu'une purge a été effectuée et que l'état général est inchangé depuis la précédente vérification. La croix sommitale ne donnait alors pas de signe de dangerosité et aucune faiblesse n'avait été décelée.

Des précautions ont donc été prises pour sécuriser le périmètre de l'église-Saint-Louis-en-l'Île, et monsieur le Maire tient à exprimer son soulagement quant à l'absence de conséquences plus dramatiques suite à ce grave incident. Aussi monsieur le Maire suivra-t-il avec une attention particulière l'évolution de cette situation.

Il tient également à remercier toutes les personnes intervenues tout au long du week-end et jusqu'à aujourd'hui, notamment le Père Olivier de Cagny, la police, les pompiers et les services de la Ville. »

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je voulais réagir à cette communication. Je pense que nous aurons ce débat dans les mois à venir et que ce dernier dépasse les limites de l'arrondissement. Il doit être mené avec rigueur, sérieux et sans démagogie au Conseil de Paris. Cette affaire me rappelle celle de l'Eglise Saint-Paul. Ici encore, votre majorité a commencé les travaux quand les pierres sont tombées.

Leur nécessité avait été rappelée pendant dix ans et ils n'ont été décrétés, après deux ou trois ans de vote, qu'à partir de la chute des pierres en mars 2008. Ils ont toutefois été faits et je ne peux que m'en féliciter.

A l'église-Saint-Louis-en-l'Île, un bloc de 3,7 kilos de bronze est tombé de trente mètres. Par la grâce de Dieu, toujours présente avec le père de Cagny, il n'y a pas eu de morts. Je vous rappelle que l'église se situe à quelques mètres de l'entrée d'une école. Je salue le fait que le maire ait pris les mesures pour sécuriser. Je ne suis pas dans une logique de polémique politicienne. Je pense qu'une prise de conscience générale est nécessaire à Paris sur ce sujet et je l'avais déjà dit lors de précédents conseils d'arrondissement. Nous connaissons un vrai problème sur l'état du patrimoine culturel à Paris. Je suis conscient que les travaux coûtent très chers et j'appelle de mes vœux depuis un certain temps que la ville soit pionnière en la matière et qu'elle rassemble toutes les compétences autour de la table : les autorités religieuses, la région, l'Etat et des mécènes volontaires pour un audit généralisé sur la situation du patrimoine culturel. Il faut également entrer dans une logique de lois de délibérations de programmation, car il s'agit de décisions municipales. Dans un pays où nous faisons des lois de programmation militaire, nous pourrions avoir au niveau des villes des lois de programmation de rénovation du patrimoine culturel.

Cela pose plusieurs problèmes. Le premier, comme vous l'avez évoqué, est la sécurité des personnes. Je vous le dis sans polémique, nous allons finir par avoir un mort. Je ne peux que me réjouir qu'il n'y en ait pas eu pour l'instant. Nous savons que ce qu'il vient de se passer samedi dernier à Saint-Louis-en-l'Île peut se reproduire. Secondement, et en dehors des considérations religieuses, nous devons transmettre ce patrimoine qui appartient à l'âme de Paris. Je suis conscient que la Ville ne peut pas tout payer. Il a toutefois été évoqué à plusieurs reprises que nous pouvions faire appel à des mécènes. Lors d'une conversation, le père de Cagny m'a appris qu'il en connaissait et je ne comprends pas pourquoi la Ville ne les recherche pas davantage. De mémoire, l'échafaudage de l'église Saint Paul a coûté un million d'euros sur les quatre millions du chantier. On ne peut pas mettre n'importe quoi devant une église et le mécène doit être intelligent et respectueux d'une certaine morale, mais le mécénat de l'échafaudage est par exemple une piste à creuser.

Je suis conscient que la Ville ne peut pas tout payer. Le budget global n'a jamais été calculé mais j'estimerai que, pour l'ensemble des bâtiments, nous sommes à plusieurs centaines de millions, si ce n'est au delà du milliard d'euros. Il faudra à mon avis à un moment un vrai plan Marshall pour le patrimoine culturel à Paris. Si le bout de croix de bronze de 3,7 kilos qui est tombé samedi peut réveiller les consciences, je m'en féliciterai.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Je vous remercie pour votre intervention. La question du mécénat ne doit pas faire l'objet de tabous. J'ai bien compris que vous ne vouliez pas polémiquer sur cette question mais il ne faudrait pas non plus que l'on croit que rien n'a été fait sur cette église ni sur les autres. Le compte rendu de la visite du 28 octobre 2014 mentionne que tous les filets qui ont été posés protégeaient le bâtiment et que la croix sommitale ne donnait aucun signe de dangerosité ou de faiblesse quant à sa structure. Je ne voudrais pas non plus que l'on croit que l'église présenterait un risque sur le bâtiment scolaire. Le travail mené depuis la visite du 28 octobre a consisté à renforcer les bâches sur ce côté du bâtiment.

Je suis d'accord avec vous. Il faut se préoccuper de ce sujet et nous l'avons fait depuis 2001, en restaurant l'ensemble de notre patrimoine culturel dans le 4e arrondissement. Nous avons voté encore récemment pour des travaux sur l'Eglise Saint-Gervais et sur l'Eglise Saint-Merri. Vous avez mentionnés les rénovations faites sur l'église Saint Paul. Tous nos bâtiments culturels ont fait l'objet d'une prise de conscience patrimoniale et d'un engagement financier. Ces sujets nécessitent une attention toute particulière. Cela pourrait effectivement prendre la forme de solutions financières innovantes. Je pense toutefois que la prise de

conscience a été faite et que les engagements n'ont pas manqué. Certains bâtiments avaient été laissés dans une certaine déshérence depuis de nombreuses années et nous nous en sommes occupés. Il faut imaginer l'avenir mais également reconnaître que certaines choses ont été faites. Les visites régulières permettent de prévenir grand nombre d'accidents dont nous ne sommes jamais, hélas, complètement à l'abri. Je rappelle encore une fois qu'aucune faiblesse n'avait été décelée sur cette croix sommitale en octobre 2014.

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pour votre information, les budgets alloués en matière d'édifices culturels entre 2001 et 2014 sont inférieurs aux deux mandatures précédentes. Durant cette même période la Ville a dépensé 150 millions d'euros sur le sujet, qui est une somme assez légère par rapport aux besoins en la matière. Je ne suis pas dans la logique de dire que vous n'avez rien fait mais je constate que le plan Orsec n'est déclenché qu'en cas de problèmes. Cela a été le cas pour l'Eglise Saint Paul. Vous ne pouvez pas le nier. Mon appel dépasse le cadre du conseil d'arrondissement. Nous avons besoin d'une véritable prise de conscience parisienne, avec l'Etat, éventuellement la région, d'autres partenaires et les autorités religieuses.

Marianne DE CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je ne vais pas revenir sur toutes les précisions qui ont été abordées par monsieur LANDEL sur le travail de vérification de nos lieux culturels mais toutefois signaler qu'au dernier Conseil de Paris a été votée la mise en place d'une fondation du mécénat. La Ville de Paris avance donc sur ce sujet et l'idée est donc bien de pouvoir développer le mécénat, aussi bien pour des thématiques culturelles que de rénovation.

VINCENT ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne trouve pas rassurant que la Ville commence à avancer après quinze ans de mandat. Il serait temps de s'y mettre.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Nous terminons ce conseil d'arrondissement. Je vous remercie de la qualité de nos échanges. Le Maire étant absent et en accord avec l'opposition, nous n'allons exceptionnellement pas prendre de questions ce soir. Je vous remercie de votre fidélité et de votre présence lors de nos conseils d'arrondissement.

MANIFESTIONS ET EVENEMENTS

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

- Le prochain conseil d'arrondissement nous réunira le 12 mai prochain à 19h00 dans cette même salle ;
- Le 26 avril aura lieu la cérémonie annuelle nationale pour le souvenir de la déportation ;
- La fête de la récup' aura lieu ce week-end à l'espace des Blancs Manteaux ;
- Le Printemps des Assocés inter-LGBT se tiendra les 11 et 12 avril à l'espace des Blancs Manteaux ;
- Nous tiendrons demain dans cette même salle, avec mon collègue Pacôme Rupin et monsieur le Maire, la réunion concernant la réforme des conseils de quartier, après plusieurs mois de travail pour l'élaboration d'une nouvelle charte ;
- Le Mardi de la Santé, manifestation organisée entre autres par Karen TAIEB, se tiendra le 21 avril à 19h00 à la Salle des Mariages, aura pour thème la pollution tabagique ;
- Le Festival International du Film des Droits de l'Homme se tiendra au cinéma Luminor Hôtel de Ville, ex-Latina, du 7 au 14 avril ;
- Les concerts Melomania auront lieu le 18 avril ;
- Le salon Maria Szymanowska se tiendra le 28 avril en Salle des Fêtes ;

Je vous remercie pour votre fidélité. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20h30.